



*République de Côte d'Ivoire*  
*Cabinet du Premier Ministre*  
*Comité de Privatisation*

---

---

*Union – Discipline – Travail*

# EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL 2015

*Avril 2016*

## SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION .....	3
RESUME EXECUTIF .....	4
INTRODUCTION.....	5
1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION.....	7
2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION .....	8
2.1 Opérations de privatisation finalisées .....	8
2.1.1 SIB.....	9
2.1.2.NEI-CEDA .....	10
2.1.3.LES VILLAS DE L'HOTEL INDENIE D'ABENGOUROU .....	11
2.2 Opérations de privatisation en cours de réalisation .....	12
2.2.1 VERSUS BANK.....	12
2.2.2 NSIA BANQUE.....	13
2.2.3 BHCI .....	14
2.2.4 SUCRIVOIRE.....	15
2.2.5 SONITRA .....	16
2.3 Opérations de privatisation en cours d'étude .....	17
2.3.1 IPS-WA.....	17
2.3.2 SN SOSUCO .....	18
2.3.3 CI-ENGINEERING .....	19
2.4 Opérations de privatisation suspendues .....	21
2.4.1 PALMAFRIQUE.....	21
2.4.2 TRCI.....	22
2.5 Opération de privatisation devenue sans objet.....	23
2.5.1 SIVAC.....	23
2.6 Opération de privatisation non encore entamée .....	24
2.6.1COTE D'IVOIRE TELECOM .....	24
3. PERSPECTIVES 2016.....	25
CONCLUSION .....	25

## MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION



2014 a été l'année de démarrage effectif des opérations de privatisation initiées par le Comité de Privatisation après sa mise en place en mai 2013.

L'année 2015 a vu l'intensification des activités du Comité de Privatisation, qui ambitionnait d'achever toutes les opérations de privatisation de 2014 et celles prévues au programme de 2015. Ces opérations concernent les sociétés suivantes : SIB, BIAO-CI (devenue NSIA BANQUE), VERSUS BANK, SONITRA, NEI-CEDA, TRCI, PALMAFRIQUE, IPS-WA, SUCRIVOIRE, CI-ENGINEERING, SN SOSUCO et SIVAC. A ces sociétés, ont été ajoutées les villas attenantes à L'HOTEL INDENIE d'Abengourou et la BHCI.

La privatisation des sociétés SIB et NEI-CEDA, ainsi que celle des villas attenantes à L'HOTEL INDENIE d'Abengourou a été achevée. Le processus de privatisation des banques BHCI, NSIA BANQUE et VERSUS BANK, ainsi que celui des sociétés SONITRA et SUCRIVOIRE est à un stade avancé. En effet, le Gouvernement a défini le mode de cession de ces sociétés, sur recommandation du Comité de Privatisation. Celui-ci a entamé les travaux de mise en œuvre des décisions du Gouvernement.

Les propositions du Comité de Privatisation relatives à la cession de la participation de l'Etat détenue dans le capital des sociétés IPS WA, SN SOSUCO et SIB (cession résiduelle de 5% du capital à un investisseur institutionnel national) sont en cours d'examen par le Gouvernement. Celle relative à la privatisation de CI-ENGINEERING sera soumise au Gouvernement au début de l'année 2016.

Les opérations de privatisation des sociétés TRCI et PALMAFRIQUE sont suspendues, dans l'attente des instructions du Gouvernement.

En ce qui concerne la SIVAC, le Gouvernement a décidé de traiter ce dossier dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP). De ce fait, la société a été retirée du programme de privatisation.

La cession des parts de l'Etat dans la société CI-TELECOM est tributaire de la fusion annoncée entre cette société et la société de Télécommunications ORANGE. Elle interviendra après la finalisation de cette opération.

Au total, le Comité de Privatisation envisage de finaliser la privatisation de l'ensemble des sociétés inscrites à son programme dans le courant de l'année 2016.

Au cours de l'année 2015, le Comité de Privatisation a procédé au renforcement des capacités des secrétaires, à l'amélioration de la gestion des archives, de la documentation et de son système d'information, ainsi qu'à l'aménagement des locaux en vue de permettre à son personnel de bénéficier d'un cadre de travail adéquat.

## **RESUME EXECUTIF**

L'économie ivoirienne a connu en 2015 une croissance d'environ 9%, soutenue par les investissements, la consommation finale et les exportations. Le maintien d'un climat politique et social apaisé, marqué par la bonne tenue de l'élection présidentielle, et la poursuite des réformes structurelles et sectorielles ont permis de réaliser cette bonne performance et de consolider le rôle du secteur privé comme principal moteur de la croissance.

Au cours de cette année, les activités menées par le Comité de Privatisation ont permis d'achever la cession, partielle, des parts de l'Etat dans le capital de la SIB au groupe AttijariwafaBank (AWB), ainsi que celle, totale, des NEI-CEDA et des villas attenantes à l'HOTEL INDENIE d'Abengourou.

La mise en œuvre de la cession des parts de l'Etat dans le capital de VERSUS BANK, NSIA BANQUE, BHCI et SIB (cession résiduelle de 5% du capital à un investisseur institutionnel national) est en cours .La privatisation des autres sociétés du portefeuille, notamment IPS-WA, SN SOSUCO, SONITRA, SUCRIVOIRE, TRCI, PALMAFRIQUE et CI-ENGINEERING est à un stade avancé.

La privatisation de la société COTE D'IVOIRE TELECOM n'a pas encore débuté, dans l'attente de la fusion annoncée entre cette société et l'opérateur de Télécommunications ORANGE.

Les recettes de privatisation de l'année 2015 s'élèvent à 33,3 milliards de FCFA.

Aussi, les moyens techniques et matériels mis en œuvre par le Comité de Privatisation ont contribué à atteindre ces résultats.

L'année 2016 sera marquée par l'accélération de la mise en œuvre de la privatisation des sociétés encore dans le portefeuille.

## INTRODUCTION

L'économie ivoirienne a évolué en 2015 dans un environnement favorable, marqué par l'amélioration continue du climat des affaires. En dépit de l'attentisme généralement observé en année de campagne électorale, la tenue de l'élection présidentielle d'octobre 2015 n'a pas entraîné un ralentissement de l'activité économique, qui s'est traduite par une croissance de l'ordre de 9% en 2015, comparable à celles des deux années précédentes.

Cette forte croissance est portée par les investissements, ainsi que par la consommation finale et les exportations.

Cette performance économique a été favorisée par la mise en œuvre des réformes qui visent à créer les conditions d'une croissance forte, durable et inclusive. Les principales mesures prises en 2015 ont consisté en :

- la mise en place d'un Identifiant Unique permettant l'immatriculation juridique, fiscale et sociale d'une entreprise exclusivement au CEPICI ;
- l'effectivité de la mesure de levée de passage obligatoire chez le Notaire ;
- la réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI, de 48 heures à 24 heures ;
- la formalisation de la médiation comme mode alternatif de règlement des litiges ;
- la mise en place d'un système informatisé du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour une célérité des procédures de dédouanement des marchandises au Port Autonome d'Abidjan ;
- la dématérialisation des processus administratifs de déclaration des impôts et cotisations sociales ;
- le renforcement de la transparence dans le règlement des litiges commerciaux par la publication en ligne, des décisions de justice du Tribunal de Commerce d'Abidjan ;
- l'adoption d'un nouveau Code du Travail ;
- l'adoption de réformes des procédures de passation des marchés publics ;
- la mise en œuvre effective de la Couverture Maladie Universelle ;
- la poursuite des réformes du secteur financier.

L'année 2015 a été marquée également par une avancée notable dans les secteurs clés de l'économie. Au niveau du secteur agricole, les revenus annuels de l'ensemble des producteurs ont progressé de 2 285 milliards de FCFA par rapport à 2012, soit une hausse de 68%. La production totale annuelle se situe à près de 24 millions de tonnes pour les cultures vivrières et de rente.

Le secteur industriel est porté notamment par la dynamique retrouvée au niveau des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). De grands ouvrages ont été réalisés, entre autres, la station d'eau potable de Bonoua, le pont de Jacquville, la première turbine à vapeur pour la production de l'électricité.

Le secteur tertiaire est fortement dominé par la téléphonie mobile, avec un nombre d'abonnés de plus de 22 millions.

Le dynamisme enregistré au niveau de l'ensemble de ces secteurs a contribué à améliorer les performances économiques de la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce contexte favorable que le Comité de Privatisation a exécuté son programme de privatisation pour l'année 2015, dont le présent rapport présente l'état d'avancement. Il est structuré comme suit :

1. Composition du Comité de Privatisation
2. Activités du Comité de Privatisation ;
3. Perspectives 2016.

# 1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION

Aux termes du décret n° 2014-315 du 04 juin 2014, le Comité de Privatisation est composé des onze (11) membres suivants :

**Président** : Monsieur Christian KOFFI, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

**Représentant le Président de la République** : Monsieur Jean-Luc BEDIE, Conseiller Financier du Président de la République,

**Représentant le Président de la République** : Monsieur Mamadou DIANE, Conseiller Juridique du Président de la République,

**Représentant le Premier Ministre** : Monsieur Lambert Feh KESSE, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

**Représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement** : Monsieur Cheick OUATTARA, Conseiller Technique du Ministre d'Etat,

**Représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances** : Madame Fanta COULIBALY, Conseiller Spécial du Ministre,

**Représentant le Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie** : Monsieur Sabati CISSE, Directeur Général de l'Energie,

**Représentant le Ministre chargé de l'Industrie et des Mines** : Monsieur Guillaume GNAMIEN N'DRI, Directeur de Cabinet,

**Représentant le Ministre chargé du Commerce** : Monsieur Nazaire GOUNONGBE, Directeur de Cabinet,

**Représentant le Ministre chargé du Budget** : Monsieur Seydou BAMBA, Directeur des Participations et de la Privatisation,

**Représentant le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)** : Monsieur Philippe AMANI, Conseiller Technique du Directeur Général.

Conformément au décret n° 94-520 du 21 septembre 1994, le Comité de Privatisation dispose d'une Cellule Technique placée sous sa responsabilité qui l'assiste pour la préparation et la réalisation des opérations de privatisation. Par arrêté n° 396/TMMEF du 31 octobre 2013, le Premier Ministre a nommé Monsieur Ambroise KONE, Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation.

## 2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION

Le Comité de Privatisation a tenu en 2015, neuf(9)réunions au cours desquelles les décisions prises ont permis d'atteindre les résultats ci-après.

Outre la signature des conventions relatives à la cession de 39% du capital de la SIB au groupe AWB, la cession de 12,4% du capital des NEI-CEDA au groupe HACHETTE LIVRE et la cession des 10 villas attenantes à L'HOTEL INDENIE à la Société d'Exploitation Touristique et Hotelière de l'Indénié (SETHI), le Comité de Privatisation a proposé au Gouvernement le schéma de cession des sociétés suivantes : NSIA BANQUE, VERSUS BANK, BHCI, SONITRA, SUCRIVOIRE, IPS-WA, SN SOSUCO, PALMAFRIQUE et TRCI.

Le schéma de cession des sociétés NSIA BANQUE, VERSUS BANK, BHCI, SONITRA et SUCRIVOIRE a été adopté par le Gouvernement. La mise en œuvre de la cession de ces sociétés, par le Comité de Privatisation, suit son cours.

En ce qui concerne les sociétés IPS-WA et SN SOSUCO, le Comité de Privatisation est en attente de la décision du Gouvernement sur le mode de cession.

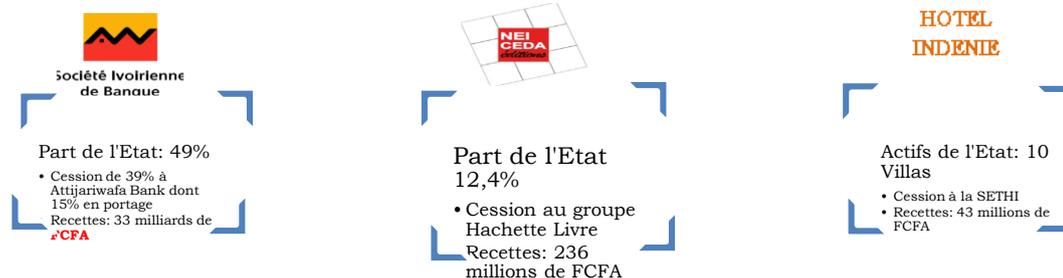
Pour les sociétés TRCI et PALMAFRIQUE, les opérations de privatisation sont suspendues en raison notamment de problèmes internes à ces sociétés.

Pour la société CI-ENGINEERING, la Communication en Conseil des Ministres sera transmise au Gouvernement au début de l'année 2016.

Au cours de l'année 2015, trois (3) opérations de privatisation ont été finalisées. Ces opérations concernent les sociétés suivantes :

- SIB
- NEI-CEDA
- Les villas attenantes A L'HOTEL INDENIE d'Abengourou

### 2.1 Opérations de privatisation finalisées



## 2.1.1. SIB



### a. Historique

Société Anonyme de droit ivoirien, la SIB a été créée en 1962.

Banque de premier plan, la SIB est une filiale du groupe Attijariwafa Bank (AWB), premier groupe bancaire du Maghreb et deuxième au niveau africain, hors Afrique du Sud. La SIB est une banque à vocation universelle et offre ses services et ses produits à une clientèle variée : particuliers, professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Grandes Entreprises, etc.

Elle participe chaque année au financement des campagnes agricoles, notamment la campagne café-cacao.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	10 000 000 000 FCFA		
<b>Date de création</b>	18 juin 1962		
<b>Activités</b>	Banque commerciale		
<b>Répartition du capital</b>	✓ ATTIJARIWAFABANK : 51% ✓ ETAT DE COTE D'IVOIRE : 49%		
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Total bilan</b>	371 700	479 750	499 792
<b>Fonds propres</b>	25 900	28 070	32 789
<b>PNB</b>	32 200	34 610	39 600
<b>Résultat net</b>	8 664	10 522	8 452

Dans le cadre de la cession de 44% du capital de la SIB, le schéma de cession retenu par le Gouvernement était le suivant :

- 24% à AWB ;
- 3% aux salariés de la banque ;
- 12% au public à travers la BRVM ;
- 5% à un investisseur institutionnel national.

L'Etat maintient une participation de 5% dans le capital de la SIB.

En vue d'optimiser cette cession, le Gouvernement a décidé que les 39% du capital, représentant 390 000 actions, soient cédés à AWB, selon les conditions et modalités suivantes :

- 24 % à AWB à titre définitif ;
- 3% en portage, à rétrocéder aux salariés de la SIB ;
- 12% en portage, à rétrocéder au public par l'intermédiaire de la BRVM.

AWB s'est engagé à rétrocéder les 15% mis en portage dans un délai de deux (2) ans.

Le contrat de cession et d'acquisition d'actions à AWB a été signé le 1<sup>er</sup> juin 2015. Conformément aux termes de ce contrat, AWB a réglé, le 8 septembre 2015, le montant de 33 milliards de FCFA, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Cette acquisition confère à AWB la majorité absolue du capital de la banque, qui envisage de faire de la Côte d'Ivoire, le hub de ses activités en Afrique subsaharienne. La mise en œuvre de cette vision nécessitera d'importantes ressources qui seront mises à la disposition de la SIB pour le financement des grandes entreprises, des PME/PMI ainsi que des grands projets d'infrastructures de l'Etat.

A l'horizon 2020, AWB ambitionne de créer plus de 300 emplois nouveaux, notamment, en recrutant et en formant de jeunes ivoiriens. En outre, il contribuera à la promotion de l'actionnariat national et salarié en rétrocédant, dans les deux ans suivant la cession, 12% du capital de la SIB au public et 3% au personnel, à travers la BRVM.

Concernant la cession des 5% du capital de la SIB à un investisseur institutionnel national, le Comité de Privatisation a entrepris les démarches devant aboutir à la sélection de l'investisseur national approprié.

Des projets de Communication en Conseil des Ministres, de décret et de protocole d'accord ont été transmis au Gouvernement, en vue d'une prise de décision.

### **2.1.2. NEI-CEDA**



Le Comité de Privatisation a mandaté la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BICI BOURSE, dépositaire des titres des NEI-CEDA, en vue de trouver des acquéreurs pour les 63 318 actions détenues par l'Etat, représentant 12,4% du capital de la société.

La faible attractivité du titre NEI-CEDA à la bourse, en raison de l'absence de distribution de dividendes depuis 2001, n'a pas permis de trouver un grand intérêt pour ces actions, auprès des acquéreurs potentiels.

Cependant, les démarches entreprises par la SGI, en relation avec le Comité de Privatisation, auprès de certains investisseurs institutionnels, ont abouti à la cession des actions de l'Etat au groupe HACHETTE LIVRE, actionnaire majoritaire des NEI-CEDA.

Par décret n°2015-367 du 20 mai 2015, le Président de la République a autorisé la cession de la participation de l'Etat dans le capital de la société au groupe HACHETTE LIVRE.

Sur cette base, le groupe HACHETTE LIVRE a réglé à l'Etat, le 22 octobre 2015, le montant net de 236,1 millions de FCFA, après déduction de diverses commissions et taxes.

En acquérant les parts de l'Etat, le groupe HACHETTE LIVRE renforce sa majorité dans le capital de la société, sa participation étant ainsi portée à 70,4%. Le groupe envisage d'effectuer les investissements nécessaires pour répondre aux besoins accrus du marché de l'édition scolaire, dont l'expansion devrait suivre la croissance démographique de la Côte d'Ivoire. Le groupe envisage également de faire de la société la base d'un groupe éditorial mondial au sud du Sahara, par la mise en place d'une véritable synergie d'actions et de son savoir-faire.

### **2.1.3. LES VILLAS DE L'HOTEL INDENIE D'ABENGOUROU**

HOTEL  
INDENIE

Construit en 1967 sur une superficie de 5 hectares et mis en service en 1968, l'Hôtel Indénié d'Abengourou fait partie des hôtels de l'ex-SIETHO. Il est composé d'un complexe hôtelier de 20 chambres, d'un ensemble de 10 villas de type bungalow construites sur une superficie d'un demi-hectare et comprenant 5 pièces, chacune, dont trois chambres.

En 1997, le complexe hôtelier a été cédé à la Société d'Exploitation Touristique et Hôtelière de l'Indénié (SETHI), à l'exclusion des 10 villas, qui sont restées dans le patrimoine de l'Etat.

Sur proposition du Comité de Privatisation, le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres tenu le 18 février 2015, de céder ces 10 villas, ainsi que les terrains les abritant, à la SETHI.

La SETHI a payé à l'Etat, le 15 mai 2015, un montant de 43 millions de FCFA pour l'acquisition de ces 10 villas.

A travers cette acquisition, la SETHI augmente la capacité de l'hôtel. Elle s'engage, en outre, à réaliser, dans un délai de 24 mois à compter de la date de signature de la convention de cession, des investissements d'un montant de 200 millions de FCFA, en vue de la réhabilitation des 10 villas et de leur transformation en résidences hôtels, conformément au plan d'investissement proposé à l'occasion de cette acquisition. A l'issue de la transformation des villas en résidences hôtels, la SETHI s'engage à créer au moins dix-sept (17) nouveaux emplois.

## 2.2 Opérations de privatisation en cours de réalisation

Ces opérations concernent VERSUS BANK, NSIA BANQUE, BHCI, SIB, SUCRIVOIRE et SONITRA.

### 2.2.1 VERSUS BANK



#### a. Historique

Constituée en mars 2003, avec un capital de 3 milliards de FCFA et agréée en qualité de banque par l'arrêté n°425 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, la VERSUS BANK a démarré ses activités en mars 2004.

A sa création, la banque était détenue à hauteur de 65% par le Groupe l'AIGLON et de 35% par des privés ivoiriens. Entre le 2 août 2006 et le 31 décembre 2008, elle a été mise sous administration provisoire par l'arrêté n°190/MDPMEF/CAB du Ministre de l'Economie et des Finances. Depuis janvier 2009, elle est devenue une société d'Etat, avec l'Etat comme actionnaire unique.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>VERSUS BANK</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	3 000 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan Plateau, Immeuble CRRAE-UEMOA		
<b>Date de création</b>	01 décembre 2003		
<b>Activités</b>	Banque commerciale, Financement des PME-PMI, Services financiers		
<b>Missions</b>	✓ Financer les besoins et le développement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI)		
<b>Répartition du capital</b>	✓ Etat CI 100%		
<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Total Bilan</b>	42 969	40 189	48 481
<b>Fonds propres</b>	-6 572	-5 949	-5 976
<b>PNB</b>	2 660	3 252	4 140
<b>Résultat net</b>	464	580	282

### **c. Etat d'avancement**

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 juin 2015, sur recommandation du Comité de Privatisation, de procéder à la privatisation de VERSUS BANK, selon le schéma suivant :

- cession de 67% du capital à un groupe bancaire ayant des références avérées dans le financement des PME/PMI, qui s'engagera à recapitaliser la banque et à mettre en œuvre un plan de relance ambitieux et crédible ;
- cession de 33% du capital à des investisseurs nationaux intéressés par le financement des PME/PMI.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a préparé le dossier d'appel d'offres et mené les démarches en vue de sélectionner une banque d'affaires pour l'assister, à titre de conseil financier.

L'opération de cession est prévue pour être finalisée en septembre 2016.

#### **2.2.2 NSIA BANQUE**



##### **a. Historique**

NSIA BANQUE a été créée à l'issue du changement de dénomination de la BIAO-Côte d'Ivoire.

L'histoire de la BIAO-CI commence en 1906, avec l'ouverture de la première agence à Grand-Bassam. En 1934, celle-ci est transférée à Abidjan. Par arrêté n°1648 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, l'agence devient, le 30 décembre 1980, une banque de droit ivoirien, dénommée BIAO-Côte d'Ivoire.

Le 27 janvier 2000, l'Etat qui en était l'actionnaire unique, cède 80% du capital à la BELGOLAISE SA, n'en détenant plus que 20%. Le 18 janvier 2006, le groupe NSIA et l'IPS-CNPS rachètent les parts de la BELGOLAISE, dans le cadre d'un consortium. Le groupe NSIA devient l'actionnaire majoritaire de la banque.

Le 13 novembre 2008, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la banque a procédé à une augmentation de capital, portant celui-ci de 10 milliards de FCFA à 20 milliards de FCFA. Cette augmentation se justifie par la nécessité de relancer les activités de la banque dont la situation financière s'était fortement dégradée, dans un contexte marqué par la crise socio-politique. L'Etat n'ayant pas suivi cette augmentation, a vu sa participation être ramenée de 20% à 10% du capital.

##### **b. Présentation succincte**

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>NSIA BANQUE</b>
<b>Statut</b>	Société Anonyme
<b>Capital</b>	20 000 000 000 FCFA
<b>Date de création</b>	30 décembre 1980
<b>Activités</b>	Activités bancaires, bancassurance
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ NSIA VIE SA :53%</li> <li>✓ CNPS : 20%</li> <li>✓ NSIA PARTICIPATIONS : 16%</li> <li>✓ ETAT CI :10%</li> <li>✓ Autres (Personnes physiques) :1%</li> </ul>

**Chiffres clés**  
(en millions de francs CFA)

	2012	2013	2014
<b>Total bilan</b>	474 069	515 517	628 578
<b>Fonds propres</b>	26 506	29 924	35 174
<b>PNB</b>	33 238	36 052	38 881
<b>Résultat net</b>	6 641	5 249	11 224

### c. Etat d'avancement

Pour la cession de NSIA BANQUE, le Gouvernement a instruit le Comité de Privatisation de mettre en œuvre les modalités suivantes :

- maintien par l'Etat de 5% de participation au capital de la banque et d'un (1) poste d'Administrateur ;
- cession de 5% du capital de la banque, à travers la BRVM, conjointement avec le consortium composé de NSIA et l'IPS-CNPS qui cèdera, à la même occasion, 13% (dont 3% au personnel) du capital de la banque.

Le Conseil d'Administration (CA) et l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ont décidé de mettre en œuvre cette instruction à l'occasion d'une augmentation du capital de la banque.

Cette opération est prévue pour être finalisée au mois de juin 2016.

## 2.2.3 BHCI



### a. Historique

La BHCI a été créée le 12 février 1993, avec un capital initial de 1 030 millions de FCFA, sous la forme d'une Société d'Economie Mixte de type particulier, à forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Son activité principale de financement de l'habitat avait pour objectif de favoriser l'accès à la propriété pour les populations à revenu modeste. Cependant, les difficultés d'accès aux ressources à long terme l'ont amené à orienter ses activités vers une gamme de produits classiques.

Le capital actuel de la banque est de 6 776 000 000 de FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>BANQUE DE L'HABITAT DE CÔTE D'IVOIRE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	6 776 000 000 FCFA		
<b>Date de création</b>	12 février 1993		
<b>Activités</b>	Banque commerciale		
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	41,3%	
	✓ BNI	5,5%	
	✓ SICOGI	4,8%	
	✓ SCI DEMACK	35,2%	
	✓ SOMAVIE	9,9 %	
	✓ BOAD	2,2%	
	✓ NSIA-VIE	1,1%	
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Total bilan</b>	60 142	65 748	65 750
<b>Fonds propres</b>	5 179	5 280	983
<b>PNB</b>	4 864	4 978	5 269
<b>Résultat net</b>	-319	100	-4 297

## c. Etat d'avancement

Sur proposition du Comité de Privatisation, le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 23 décembre 2015, de céder ses parts dans le capital de la BHCI, à un repreneur privé.

Sur cette base, un Dossier d'Appel d'Offres sera élaboré par la Cellule Technique du Comité de Privatisation en vue de la sélection d'un repreneur.

Le Comité de Privatisation s'est donné pour objectif de réaliser la privatisation de cette banque au plus tard en septembre 2016.

### 2.2.4 SUCRIVOIRE

#### a. Historique



La société SUCRIVOIRE a été créée à l'issue de la privatisation de la SODESUCRE et exploite les complexes sucriers de Borotou et Zuénoula.

L'Etat détient 23% du capital de la société.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SUCRIVOIRE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	24 500 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan, Immeuble SIFCA-zone portuaire		
<b>Date de création</b>	23 juillet 1997		
<b>Activités</b>	Achat, fabrication, importation, exportation et négoce du sucre et dérivés du sucre		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation et mise en valeur de plantations de canne à sucre ;</li> <li>✓ Usinage et fabrication de sucre.</li> </ul>		
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ SIFCA 51,5%</li> <li>✓ IVOIREL 25,5%</li> <li>✓ ETAT CI 23,0%</li> </ul>		
<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Capitaux propres</b>	36 285	41 159	47 034
<b>Chiffres d'affaires</b>	44 472	53 144	50 370
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	14 109	14 254	15 607
<b>Résultat net</b>	5 563	4 140	5 876

### c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 20 mai 2015, de céder sa participation de 23% du capital de SUCRIVOIRE, dont 5% réservé au personnel de la société, à travers la BRVM.

Pour la mise en œuvre du processus, le Comité de Privatisation a sélectionné, par appel d'offres, la SGIBOA Capital Securities (anciennement ACTIBOURSE) pour conduire l'opération.

Pour mener à bien l'opération d'introduction en bourse, un Comité de pilotage, composé de la Cellule Technique du Comité de Privatisation, de la SGI, et de la Direction de SUCRIVOIRE, a été mis en place.

L'introduction en bourse de la société, prévue pour être finalisée au plus tard à fin juin 2016, se déroule conformément au calendrier arrêté.

## 2.2.5 SONITRA



### a. Historique

La SONITRA a été créée en 1963 et exerce dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

L'Etat et Solel Boneh International (SBI) ont respectivement 55% et 45% du capital de la société.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SOCIETE NATIONALE IVOIRIENNE DE TRAVAUX</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	2 272 500 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Adjamé – route d’Abobo, Abidjan		
<b>Date de création</b>	1963		
<b>Activités</b>	Bâtiments et Travaux Publics		
<b>Missions</b>	Réalisation de grands projets des secteurs des BTP : ponts, routes, infrastructures urbaines de drainage et d'assainissement, génie civil, bâtiments et monuments publics, aéroports, hôtels, complexes industriels, etc.		
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	55%	
	✓ SBI	45%	
<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>			
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Capitaux propres</b>	1 200	1 167	890
<b>Chiffres d'affaires</b>	1 882	2 895	717
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	209	183	-70
<b>Résultat net</b>	-102	-33	-276

## c. Etat d'avancement

Sur proposition du Comité de Privatisation, le Gouvernement, a décidé de céder, dans un premier temps, une part des actions détenues par l'Etat à SBI, associé minoritaire actuel, afin de lui permettre d'acquérir la majorité des parts en vue de faciliter la mise en œuvre du plan de restructuration et de relance des activités de la société.

Le Comité de Privatisation est en relation avec SBI et la Direction Générale de SONITRA pour parvenir à un accord sur le prix et les conditions de cette cession.

Cette opération est prévue pour être finalisée au cours du premier semestre de l'année 2016.

## 2.3 Opérations de privatisation en cours d'étude

### 2.3.1 IPS-WA

#### a. Historique

Le Groupe IPS-WA est une holding financière opérant dans les domaines de l'Industrie et des services. Le Groupe est majoritairement détenu par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED).

L'Etat détient une part minoritaire de 15% du capital de IPS-WA.



IPS-WA détient directement ou indirectement des parts dans le capital de onze (11) sociétés, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES – WEST AFRICA</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme avec PCA et DG		
<b>Capital</b>	1 000 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan Cocody, 62 Bld Victor Schoelcher		
<b>Date de création</b>	30 août 1965		
<b>Activités</b>	Développement industriel		
<b>Missions</b>	Promouvoir en Côte d'Ivoire ainsi que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, toutes entreprises à caractère rentable dans tous les domaines d'activités.		
<b>Répartition du capital</b>	✓	AKFED	41,0%
	✓	ETAT CI	15,0%
	✓	SFI	15,0%
	✓	DEG	9,0%
	✓	BICICI	8,0%
	✓	SAPRIM	2,0%
	✓	SGBCI	1,7%
	✓	PRIVES ETRANGERS	8,3%

**Chiffres clés**  
(en millions de FCFA)

	2012	2013	2014
<b>Capitaux propres</b>	10 323	11 366	12 834
<b>Chiffres d'affaires</b>	2 245	2 457	2 593
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	-9	-368	537
<b>Résultat Net</b>	736	1 043	1 468

### c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a transmis au Gouvernement ses propositions en vue de la cession de la participation de 15% détenue par l'Etat dans le capital de IPS-WA. Le Comité de Privatisation envisage de clôturer cette opération au plus tard en décembre 2016.

#### 2.3.2 SN SOSUCO

##### a. Historique



La société SN-SOSUCO est une Société Anonyme d'économie mixte, créée le 4 septembre 1998, à la suite de la privatisation de la Société Sucrière de la Comoe (SOSUCO).

La société est installée à Banfora, sur un périmètre de 10 000 hectares, dont 5 000 ha utilisés pour les installations industrielles et autres bâtiments, les cultures industrielles d'essais et les pépinières.

Le capital de la société a connu de nombreuses modifications, il est actuellement de 8 143 590 000 FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>NOUVELLE SOCIETE SUCRIERE DE LA COMOE</b>
<b>Statut</b>	Société Anonyme
<b>Capital</b>	8 143 590 000 F CFA
<b>Siège</b>	Banfora, Burkina Faso
<b>Date de création</b>	Septembre 1998
<b>Activités</b>	✓ Culture et transformation de la canne à sucre
<b>Missions</b>	✓ Culture de la canne à sucre ✓ Fabrication du sucre blond ou blanc en granulé ou en morceaux ✓ Conditionnement et vente du sucre sur le marché national et à l'exportation ✓ Valorisation des sous-produits d'usinage pour la vente ✓ Expérimentation de nouvelles cultures de canne à sucre
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI 2,2% ✓ ETAT BURKINABE 30,6% ✓ SUCRE PARTICIPATIONS 67,0% ✓ AUTRES ACTIONNAIRES 0,2%

### Chiffres clés

(en millions de FCFA)

	2012	2013	2014
<b>Capitaux propres</b>	3 207	7 994	8 458
<b>Chiffres d'affaires</b>	13 712	15 342	16 629
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	2 314	3 832	4 471
<b>Résultat net</b>	-901	17	464

## c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a transmis au Gouvernement ses propositions en vue de la cession de la participation de 2,2% détenue par l'Etat dans le capital de la SN SOSUCO.

Le Comité de Privatisation envisage de clôturer cette opération au cours du deuxième semestre 2016.

### 2.3.3 CI-ENGINEERING



#### a. Historique

Dans le cadre de la privatisation de PALMINDUSTRIE, l'Atelier des Travaux Neufs (ATN) et l'Atelier Central de Maintenance (ACM) ont été fusionnés pour créer la société CI-ENGINEERING, avec pour actionnaires le consortium composé de la MACI, la MCA-CI, la STAMVIE, IPT et AMRA et l'Etat.

Depuis lors, l'actionnariat de la société a connu des modifications suite à la sortie de la MACI, actionnaire de référence, du capital de la société, notamment au profit de l'Etat.

Par ailleurs, des actions ont été cédées à divers investisseurs. Il s'agit d'une personne physique, Monsieur NEMBELESSINI-SILUE et de deux personnes morales, à savoir la société CAGOM et la société ELITE SA.

CI-ENGINEERING est spécialisée dans la mécanique générale, la chaudronnerie, la maintenance industrielle, le montage de gros équipements.

L'Etat détient 74% du capital de la société.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>COTE D'IVOIRE ENGINEERING</b>			
<b>Statut</b>	Société Anonyme d'économie mixte			
<b>Capital</b>	1 301 000 000 FCFA			
<b>Siège</b>	Pointe des fumeurs - Zone Industrielle de Vridi, Abidjan			
<b>Date de création</b>	Création en 1997 suite à la privatisation de PALMINDUSTRIE			
<b>Activités</b>	Mécanique générale, chaudronnerie, maintenance industrielle			
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Confections métallurgiques, production de matériels et équipements industriels.</li> <li>✓ Maintenance industrielle</li> </ul>			
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	74%		
	✓ M. Victor NEMBELESSINI SILUE	10%		
	✓ CAGOM	8 %		
	✓ ELITE SA	8%		
<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
	<b>Capitaux propres</b>	-3 343	-3 337	-3 323
	<b>Chiffres d'affaires</b>	628	823	1 144
	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	-249	32	-141
	<b>Résultat net</b>	-318	6	14

### c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation envisage de soumettre au Gouvernement ses recommandations sur le mode de cession de CI-ENGINEERING, au début de l'année 2016. Dès réception de la décision du Gouvernement, le schéma de cession arrêté sera mis en œuvre.

Le Comité de Privatisation envisage de finaliser cette opération au cours du premier semestre 2016.

## 2.4 Opérations de privatisation suspendues

### 2.4.1 PALMAFRIQUE



#### a. Historique

La société PALMAFRIQUE a été créée à l'issue de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

Elle exploite les blocs agro-industriels d'Eloka (sur une superficie de 2301 ha), d'Anguédédou (sur une superficie de 2354 ha) et de Dabou (sur une superficie de 331 ha).

La société est détenue à 30% par l'Etat.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>PALMAFRIQUE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	5 714 285 174 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan, Boulevard Vge-Immeuble Ganamet, Marcory		
<b>Date de création</b>	1997		
<b>Activités</b>	Culture de palmier à huile, usinage et commercialisation d'huile de palme.		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Entreprendre toutes activités concernant l'agriculture ou toutes autres activités s'y rattachant ;</li><li>✓ Distribuer, commercialiser, transformer toutes productions végétales notamment les palmiers à huile.</li></ul>		
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ SAFIPAR et divers petits porteurs 70%</li><li>✓ ETAT CI 30 %</li></ul>		
<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Capitaux propres</b>	-351	-1 783	-1 673
<b>Chiffres d'affaires</b>	15 383	12 382	15 803
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	1 450	-418	730
<b>Résultat net</b>	-6 523	-1 432	109

#### c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a suspendu le processus de privatisation de PALMAFRIQUE, dans l'attente de la vérification de la propriété effective par certains actionnaires de la SAFIPAR, des actions acquises à la création de PALMAFRIQUE en 1996, lors de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

## 2.4.2 TRCI



### a. Historique

La société TRCI a été créée en juin 1995, après l'acquisition du domaine hévéicole de l'Etat d'Anguédédou par la société SAPHIC.

Elle exploite un complexe agro-industriel qui comprend 1415 ha de plantations d'hévéa, une unité d'usinage de caoutchouc et des bâtiments sociaux.

Ses activités s'étendent à l'encadrement, l'assistance technique des planteurs d'hévéa ainsi qu'à l'achat de leur production.

L'Etat détient 20% du capital de TRCI.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>TROPICAL RUBBER COTE D'IVOIRE</b>	
<b>Statut</b>	Société Anonyme	
<b>Capital</b>	2 000 000 000 FCFA	
<b>Siège</b>	KM 26 ANGOUADOU Route de Dabou	
<b>Date de création</b>	1995	
<b>Activités</b>	Hévéaculture, usinage et exportation de caoutchouc usiné	
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Participer au programme de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire ;</li><li>✓ Encadrer et assister techniquement les planteurs d'hévéa ;</li><li>✓ Transformer le caoutchouc naturel jusqu'aux produits finis.</li></ul>	
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ GMG INVESTMENT 51%</li><li>✓ Monsieur BILEY Joseph Désiré 20%</li><li>✓ ETAT CI 20%</li><li>✓ SAPHIC 9%</li></ul>	
<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Capitaux propres</b>	20 339	19 418
<b>Chiffres d'affaires</b>	57 148	43 831
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	3 194	999
<b>Résultat net</b>	1 611	79

### c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a suspendu le processus de privatisation de TRCI dans l'attente du règlement d'un litige survenu entre, d'une part, les actionnaires de SAPHIC, d'autre part entre une partie des actionnaires de SAPHIC et GMG, l'actionnaire de référence de TRCI.

## 2.5 Opération de privatisation devenue sans objet

### 2.5.1 SIVAC



#### a. Historique

La SIVAC, Société Anonyme créée le 07 juin 1990, est le fruit de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et un groupe d'opérateurs privés français de la filière agropastorale. La mission principale de la SIVAC est d'assurer la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire en viande porcine en fournissant des produits sains en quantité suffisante.

La Société SIVAC est une Société d'Economie Mixte de type particulier à forme de Société Anonyme au capital de 38 millions de francs CFA, détenu par l'Etat de Côte d'Ivoire (31,6%) et des partenaires techniques et financiers privés français, à savoir la Société Auxiliaire Pour l'Investissement (SAPI), (36,8%) et l'association pour la Formation, l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (FERT) (31,6%).

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SOCIETE IVOIRIENNE D'ABATTAGE ET DE CHARCUTERIE</b>			
<b>Statut</b>	Société Anonyme			
<b>Capital</b>	38 000 000 FCFA			
<b>Siège</b>	Yopougon Zone industrielle			
<b>Date de création</b>	1990			
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Abattage de porc, charcuterie</li> <li>✓ Production d'aliments de bétail</li> <li>✓ Développement et modernisation de la filière porcine en Côte d'Ivoire, protection de la santé des consommateurs par le contrôle vétérinaire des animaux et des carcasses porcines, amélioration génétique porcine,</li> <li>✓ Appui technique aux éleveurs de porcs</li> </ul>			
<b>Répartition du capital</b>	✓ SAPI	36,8%		
	✓ FERT	31,6%		
	✓ ETAT CI	31,6%		
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
	<b>Capitaux propres</b>	79	82	84
	<b>Chiffres d'affaires</b>	68	70	158
	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	-178	-119	-64
	<b>Résultat net</b>	6,7	2,6	2,7

#### c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé de retirer la SIVAC de la liste des sociétés à privatiser, en vue de procéder à sa restructuration par le biais d'un contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) avec le groupe coopératif agricole « COOPERL Arc Atlantique », leader français de la production porcine.

## 2.6 Opération de privatisation non encore entamée

### 2.6.1 COTE D'IVOIRE TELECOM

#### a. Historique



Créée en 1991, la société COTE D'IVOIRETELECOM a pour mission la commercialisation d'équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

En 1997, à la suite d'un appel d'offres international, France Télécom Câble et Radio rachète 51 % des parts de cette entreprise.

Le capital social de la société est de 15 000 000 000 de Francs CFA.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-dessous donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société :

<b>Dénomination sociale</b>	<b>CÔTE D'IVOIRE TELECOM</b>	
<b>Statut</b>	Société Anonyme	
<b>Capital</b>	15 000 000 000 FCFA	
<b>Siège</b>	Abidjan Plateau, Immeuble Postel 2001	
<b>Date de création</b>	14 mai 1991	
<b>Activités</b>	Opérateurs de Télécommunications	
<b>Missions</b>	✓ Commercialisation d'équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises : téléphonie fixe, téléphonie mobile, services sur internet, télévision, services de téléconférence, etc.	
<b>Répartition du capital</b>	✓ FRANCE CABLE RADIO	51,0%
	✓ ETAT CI	48,5%
	✓ Salariés CI TELECOM	0,5%

#### c. Etat d'avancement

Les opérations de privatisation de COTE D'IVOIRE TELECOM n'ont pas encore débuté, dans l'attente de la fusion annoncée entre cette société et l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE.

### **3. PERSPECTIVES 2016**

L'année 2016 verra l'accélération de la mise en œuvre des opérations de privatisation. L'objectif du Comité de Privatisation est la finalisation du processus de privatisation de la totalité des sociétés encore dans le portefeuille.

En ce qui concerne particulièrement la société COTE D'IVOIRE TELECOM, le processus de privatisation reste tributaire de la réalisation de la fusion annoncée entre cette société et la société de téléphonie mobile ORANGE.

Par ailleurs, les actions de communication seront intensifiées à la faveur de la cession des actions de l'Etat dans certaines sociétés à privatiser.

### **CONCLUSION**

Les activités menées par le Comité de Privatisation au cours de l'année 2015, ont permis essentiellement l'achèvement de la cession des parts de l'Etat dans les sociétés SIB et NEI-CEDA, ainsi que des avancées notables dans le processus de privatisation de la plupart des sociétés inscrites sur la liste arrêtée par le Gouvernement.

Sur la base de ces réalisations, le Comité de privatisation ambitionne d'accélérer ses travaux en vue d'achever en 2016 la cession des parts de l'Etat dans les sociétés restantes.

Le Comité de Privatisation continuera à inscrire ses actions dans le double objectif de permettre au secteur privé, national en particulier, de jouer un rôle de plus en plus accru dans la création de richesses et de procurer des recettes supplémentaires à l'Etat.